

Service Protection et Gestion de l'Environnement

Unité Nature

## **Projet d'arrêté préfectoral portant sur l'organisation de la lutte contre l'Ouette d'Égypte (*Alopochen aegyptiaca*) dans le département de l'Ain**

### **Motifs de la décision**

L'arrêté portant sur l'organisation de la lutte contre l'Ouette d'Égypte (*Alopochen aegyptiaca*) dans le département de l'Ain est pris sur la base des considérations suivantes :

- l'Ouette d'Égypte figure dans la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union établie par le règlement d'exécution (UE) n° 2016/1141 conformément au règlement (UE) n° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil ;
- la présence de l'Ouette d'Égypte dans le département de l'Ain est avérée ;
- cette présence constitue une menace pour la faune et la flore sauvages, ainsi que pour les habitats naturels, eu égard aux phénomènes de prédation, de compétition, d'hybridation et de parasitisme qu'elle génère ;
- l'enraiment de l'évolution de cette espèce présente un caractère urgent et nécessite de permettre une large participation aux opérations de lutte ;
- les dispositions de l'arrêté préfectoral respectent les préconisations du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 15 septembre 2023

Le chef de service,

Signé : Jean ROYER